

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

SMICA

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 6 juillet 2026

Numéro : 1

Objet : Election des membres du bureau syndical

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six,
Le six juillet,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 29 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

18 membres présents, 4 membres représentés, 5 membres absents.

Membres présents : Gérard AGRECH, Michel ARTUS, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Claudie CELIE-CARTAYRADE, Pascale CHAPELLE, Nathalie COSTES-BOUSQUET, Sébastien DAVID, Philippe GALTIER, Pierre GRIMAL, Vivien GUIRAUD, Serge JULIEN, Olivier LANTUEJOULS, Patrick LE ROUX, Claire MOUTERDE, Régine NESPOULOUS, Daniel NEUVILLE, Patricia NOEL.

Membres représentés : Sébastien FOUCRAS, Marie-Dolores MALPEL, Corinne TALLE, Marian VARYN.

Membres absents : Christian LACOMBE, Jean-Pierre MASBOU, Pascal MASSAI, Christine PRESNE, Marina VIDAL CONDOMINES.

Madame Claudie CELIE-CARTAYRADE est nommée secrétaire de séance.

Il est rappelé que les statuts du SMICA prévoient, dans l'article 8.1, l'élection d'un Bureau par le Comité Syndical. Ce Bureau doit être composé d'un Président, de trois Vice-présidents et de cinq membres, soit de neuf membres au total.

Conformément aux statuts, La séance est présidée par le doyen d'âge de l'assemblée pour l'élection du Président. Monsieur Gérard AGRECH est ainsi désigné Président de séance.

Il est proposé de procéder au vote à main levée. Aucun membre du Comité syndical ne s'y oppose.

Dans un premier temps, le Comité Syndical procède au vote et élit, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur Michel ARTUS (CC Pays Segali) en tant que Président, dans la mesure où il était l'unique candidat à ce poste.

Une fois élu, le nouveau Président prend immédiatement la présidence de séance et conduit l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Dans un deuxième temps, le Comité Syndical a désigné à l'unanimité :

- 1^{ère} Vice-Présidente : Florence CAYLA (Rodez Agglomération)
- 2^{ème} Vice-Président : Philippe GALTIER (CC Aubrac Carladez et Viadène)
- 3^{ème} Vice-Présidente : Anne CALMELS (Commune de Saint Jean et Saint Paul)
- Membre : Sébastien DAVID (Conseil Départemental)
- Membre : Pascale CHAPELLE (Commune de Rodez)
- Membre : Pierre GRIMAL (CC Réquistanais)
- Membre : Marina VIDAL CONDOMINES (Commune de Montclar)
- Membre : Patricia NOEL (SMICTOM Nord-Aveyron)

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Michel ARTUS

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260706-20260706_1-DE
Reçu le 10/07/2026